



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-  
GARONNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**ACADÉMIE  
DE TOULOUSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
de la Haute-Garonne



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

À Toulouse, le 11 septembre 2020

### **Point de situation dans les écoles, collèges et lycées de la Haute-Garonne**

Pour préserver la santé des élèves, des personnels et de la population, une grande réactivité dans les décisions et les mesures à prendre est nécessaire dans les situations où un élève ou un personnel présente des symptômes évocateurs d'une infection à Covid-19.

**La Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) a mis en place une cellule santé départementale depuis le lundi 7 septembre 2020.** Cette cellule a pour objectif d'accompagner les chefs d'établissements et les directeurs d'écoles dans le repérage, l'évaluation et la gestion des cas Covid en lien avec l'ARS, les collectivités et les familles.

### **Les grands principes de la rentrée 2020**

- ✓ Respect des gestes barrière
- ✓ Port du masque pour les adultes ainsi que pour les collégiens et les lycéens
- ✓ Hygiène des mains
- ✓ Nettoyage et aération des locaux

### **Le protocole sanitaire des écoles et établissements scolaires traduit les prescriptions émises par les autorités sanitaires pour qu'elles soient applicables dans le cadre de l'École :**

- Dès le signalement d'un cas positif au Covid, l'élève ou le personnel, ne doit pas retourner à l'école avant le délai défini par son médecin.
- Le directeur d'école, ou le chef d'établissement, informe l'Inspecteur d'académie du département. Ensemble, avec le personnel de santé scolaire, ils élaborent la liste des personnes (élèves et agents) susceptibles d'avoir été en contact avec la personne malade et la transmettent à l'agence régionale de santé (ARS).
- L'ARS établit la liste des élèves et des personnels devant être testés.
- Les personnes de la liste identifiées « contacts à risque » doivent faire un test et ne pourront revenir dans l'école ou dans l'établissement qu'après un délai de 7 jours désormais.

**Le protocole :** [https://www.education.gouv.fr/protocole-sanitaire-des-ecoles-et-etablissements-scolaires-  
annee-scolaire-2020-2021-305630](https://www.education.gouv.fr/protocole-sanitaire-des-ecoles-et-etablissements-scolaires-annee-scolaire-2020-2021-305630)

**Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel.** Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école, au collège ou au lycée en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille, sauf avis médical autorisant le retour en classe. Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles. Les accompagnateurs ainsi que les intervenants extérieurs peuvent entrer dans les bâtiments scolaires après nettoyage et désinfection des mains. Ils doivent porter un masque de protection.

L'évolution de la situation fait l'objet d'un suivi précis en lien avec le préfet et les élus de Haute-Garonne pour repérer les difficultés et adapter les dispositifs de signalement, de prise en charge et de dépistage.

## **HAUTE-GARONNE : le point au 11 septembre 2020**

### **ECOLES**

87 écoles concernées

71 fermetures de classes

3 fermetures d'écoles

- L'école de Saint-Ignan
- L'école maternelle Angela Davis de Ramonville
- L'école maternelle Mirabeau de Tournefeuille

### **COLLEGES**

32 établissements concernés

9 fermetures de classes

### **LYCEES**

32 établissements concernés

5 fermetures de classe

Marie LATREILLE DE FOZIÈRES  
Tél : 05 34 45 36 17 | 06 45 89 72 16

Marianne Bouzigues  
06 25 07 25 93

Anne Cianfarani  
07 60 37 01 19